



Réf. Farde e-Assemblées : 2322797

N° OJ : 8

Projet d'Arrêté - Conseil du 10/02/2020**Objet :** Protocole de collaboration Solar Impulse.

Le Conseil Communal,

Considérant le contexte d'urgence climatique international qui nous incite à mettre tout en œuvre pour protéger à la fois la biodiversité mondiale, les ressources naturelles, réduire l'usage de produits chimiques, la consommation d'énergie, les déchets et les émissions de carbone en général ;

Considérant les objectifs climatiques de la Ville de Bruxelles, à savoir : réduire, d'ici 2030, de 55 % ses émissions GES, améliorer l'efficacité énergétique de 30% et porter à 27% la part des énergies renouvelables produites pour compenser sa consommation électrique ;

Considérant que pour rendre la transition écologique réelle, il est nécessaire de s'appuyer sur un mixte de solutions et d'acteurs ;

Considérant que la fondation Solar Impulse a pour objectif de développer 1000 solutions favorables pour l'environnement et économiquement rentables afin d'accélérer la transition écologique ;

Considérant l'expertise technique de la fondation, son réseau international de chercheurs et sa neutralité ;

Considérant l'avis du service juridique sur le protocole de collaboration ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Décide:

- d'autoriser la signature du protocole de collaboration entre la Ville de Bruxelles et la fondation Solar Impulse.

Annexes :

[Protocole de collaboration Solar Impulse FR \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)